



L'état de
l'efficacité énergétique au Canada

Rapport 2006



Office de l'efficacité énergétique
L'état de l'efficacité énergétique au Canada, rapport 2006

Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison,
au travail et sur la route*

La plupart des publications de l'Office de l'efficacité énergétique peuvent être commandées ou visionnées en ligne. Visitez notre bibliothèque virtuelle à l'adresse suivante : oe.e.rncan.gc.ca/publications. (Vous pouvez consulter le présent rapport à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/eee06.)

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication ou d'autres publications sur l'efficacité énergétique offertes gratuitement, veuillez vous adresser à :

Publications Éconergie
Office de l'efficacité énergétique
Ressources naturelles Canada
a/s Communications St-Joseph
Service de traitement des commandes
1165, rue Kenaston
Case postale 9809, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S1
Téléphone : 1 800 387-2000 (sans frais)
Télécopieur : 613 740-3114
ATME : 613 996-4397 (appareil de télécommunication pour malentendants)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2006



Papier recyclé

N° de cat. M141-7/2006
ISBN 0-662-69391-4

Table des matières

Sommaire	3
Office de l'efficacité énergétique	4
Consommation d'énergie et émissions	7
État de l'efficacité énergétique au Canada	10
Amélioration de l'efficacité énergétique	12
Équipement	13
Habitation	16
Bâtiments	19
Industrie	22
Transports	24
Activités du gouvernement	28
Sensibilisation	30

Sommaire

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) est au premier plan de l'efficacité énergétique au pays. Il administre des programmes clés visant à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des principaux secteurs consommateurs d'énergie de l'économie en plus de recueillir et d'analyser des données relatives à l'efficacité énergétique et d'examiner les tendances. Tant les simples consommateurs que les industries et les grandes sociétés sont au nombre de ses clients.

L'examen annuel de l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada depuis 1990 est au cœur des fonctions de l'OEE en matière d'analyse. Les résultats de cet examen sont publiés dans le rapport technique intitulé *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada*. Élément clé de ce rapport, l'indice d'efficacité énergétique de l'OEE fait état de l'évolution du degré d'efficacité avec lequel les Canadiens utilisent l'énergie pour chauffer et climatiser leur demeure et leur lieu de travail ainsi que pour assurer le fonctionnement des appareils ménagers, des véhicules et des usines. L'indice de l'OEE témoigne d'une amélioration appréciable de l'efficacité énergétique de l'ordre de 13 p. 100 entre 1990 et 2003. Grâce à cette amélioration, les Canadiens ont économisé environ 13,4 milliards de dollars en coûts d'énergie en 2003 seulement.

En outre, la consommation d'énergie au Canada n'a augmenté que de 22 p. 100 entre 1990 et 2003, alors qu'elle aurait atteint 32 p. 100 s'il n'y avait pas eu d'amélioration de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, les émissions de GES attribuables à la consommation d'énergie ont été de plus de 52 mégatonnes inférieures à ce qu'elles auraient été autrement. L'indice de l'OEE témoigne de progrès marqués et mesurables au pays en matière d'efficacité énergétique, et ce, malgré les nombreux obstacles. Ces progrès sont en partie attribuables aux programmes de l'OEE.

S'inspirant de son énoncé de vision, à savoir « Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route », l'OEE élabore des programmes qui

s'adressent à tous les consommateurs d'énergie et mettent l'accent sur les partenariats et les investissements économiques. Ils visent à fournir de l'information, à enrichir les connaissances et à surmonter les obstacles du marché, tels les éléments dissuasifs d'ordre institutionnel sur les marchés d'utilisation finale de l'énergie ainsi que les contraintes financières et économiques exercées sur les consommateurs d'énergie.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à « prêcher par l'exemple » en réduisant les émissions de GES découlant de ses activités de 31 p. 100 par rapport aux niveaux de 1990, et ce d'ici 2010. Depuis 1990, le gouvernement du Canada a déjà réduit de 26 p. 100 ses émissions de GES grâce à des mesures visant les améliorations dans les bâtiments, une meilleure gestion des parcs de véhicules, les achats stratégiques d'« énergie verte » et la réduction des activités. À titre de gestionnaire de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, l'OEE joue un rôle important pour aider à atteindre cet objectif de réduction des émissions.

L'OEE continue d'élargir et d'améliorer les programmes destinés à appuyer les Canadiens dans le domaine clé de l'efficacité énergétique. L'amélioration de l'efficacité énergétique réduit les émissions de GES, favorise l'économie et contribue à la sécurité sur le plan de l'énergie. Étant un organisme dynamique, souple et proactif, l'OEE continuera d'évoluer pour saisir les nouvelles occasions qui permettront d'atteindre une plus grande efficacité énergétique dans l'ensemble de la société.

Les données disponibles les plus récentes sur les tendances du marché remontent à 2003. La présente édition de *L'état de l'efficacité énergétique au Canada* est offerte en version CD ROM. Pour en commander un exemplaire, visitez le site Web de l'OEE à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca ou composez le numéro sans frais 1 800 387-2000.

Office de l'efficacité énergétique

Créé en avril 1998 au sein de Ressources naturelles Canada (RNCan), l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a pour mandat de faire connaître l'importance et la valeur de l'efficacité énergétique et des carburants de remplacement et de conseiller le public sur les mesures qu'il peut prendre pour contribuer à l'avancement des avantages individuels et collectifs. L'OEE mise sur les efforts déployés par RNCan au cours des 30 dernières années pour promouvoir l'économie d'énergie, une amélioration continue de l'efficacité énergétique et une utilisation accrue de sources d'énergie de remplacement dans le but de protéger l'environnement et d'accroître la compétitivité économique du Canada.

L'OEE administre des mesures axées sur l'efficacité énergétique et les énergies et les carburants de remplacement dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industriel et des transports¹. S'inspirant de son énoncé de vision, à savoir « Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route », l'OEE élabore des programmes touchant ces secteurs, qui s'adressent à tous les consommateurs d'énergie et mettent l'accent sur la collaboration et les investissements économiques. Ils visent à surmonter les obstacles du marché liés au manque d'information et de connaissances, aux éléments dissuasifs d'ordre institutionnel sur les marchés d'utilisation finale de l'énergie ainsi qu'aux contraintes financières et économiques exercées sur les consommateurs d'énergie.

L'OEE assume également les responsabilités suivantes :

- la collecte et l'analyse de données sur l'utilisation finale de l'énergie;
- la mise au point de nouvelles mesures destinées à accroître l'incidence et la portée du soutien de RNCan en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- la modification de ses programmes actuels en vue d'en accroître l'efficacité et le rendement;
- la production d'un rapport annuel sur l'état de l'efficacité énergétique au Canada et la diffusion d'information à jour sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement par l'entremise de ses publications et de son site Web accessible à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca;
- l'administration des Prix d'efficacité énergétique du Canada.

Les projets de sensibilisation de l'OEE offrent de l'information et des activités visant à inciter les Canadiens à intégrer l'efficacité énergétique dans leurs décisions de consommation d'énergie. L'OEE et Environnement Canada administrent conjointement le Défi d'une tonne, une initiative qui vise à sensibiliser davantage les Canadiens aux changements climatiques et à leur lien avec la consommation d'énergie, et à les renseigner sur ce phénomène. L'OEE appuie également le programme ÉnerGuide pour les ménages à faible revenu offert par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

¹ Les efforts déployés par l'OEE dans le domaine des carburants de remplacement favorisent l'adoption de sources d'énergie à plus faible intensité carbonique dans le secteur des transports.

L'OEE est appuyé dans son travail par le Conseil consultatif national sur l'efficacité énergétique, qui regroupe des spécialistes et des chefs de file du domaine de l'efficacité énergétique provenant de tous les secteurs de l'économie, de tous les paliers de gouvernement et de toutes les régions du pays.

Base de données nationale sur la consommation d'énergie

La Base de données nationale sur la consommation d'énergie (BNCE) appuie l'acquisition de données, de connaissances et d'une capacité d'analyse sur l'utilisation finale de l'énergie au pays. Elle assure la collecte de données relatives à la consommation d'énergie sur le marché d'utilisation finale. Elle rassemble également de l'information sur les caractéristiques de l'équipement consommateur d'énergie et des bâtiments, le comportement des consommateurs canadiens à l'égard de la consommation d'énergie et l'adoption de technologies éconergétiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/donnees_f/bases_de_donnees.cfm.

Communication d'information

Une autre tâche importante de l'OEE consiste à renseigner les décideurs clés des milieux public, industriel, environnemental et international sur les efforts et les réussites du Canada en matière d'efficacité énergétique, notamment en publiant des rapports sur l'état de l'efficacité énergétique au pays. En outre, l'OEE publie chaque année un rapport technique intitulé *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada* et un document de données statistiques, soit le *Guide de données sur la consommation d'énergie*. Il coordonne également la rédaction et la publication d'un rapport de RNCan, à savoir *Améliorer le rendement énergétique au Canada – Rapport au Parlement en vertu de la Loi sur l'efficacité énergétique*, et d'un rapport du gouvernement fédéral, soit *L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple – Rapport annuel sur les réductions des émissions causées par les activités du secteur public*.

Les Canadiens et toute autre personne intéressée ont accès à ces publications et à d'autres documents sur l'efficacité énergétique dans le site Web de l'OEE. Ils y trouveront des renseignements détaillés sur les programmes de l'OEE ainsi que de l'information et des conseils utiles et à jour, destinés à tous les consommateurs d'énergie, de même que le *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement au Canada*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/politique_f/programmes.cfm.

Prix d'efficacité énergétique du Canada

Administrés par l'OEE, les Prix d'efficacité énergétique du Canada visent à promouvoir et à souligner les innovations et les réalisations des entreprises, des institutions, des collectivités, des administrations publiques et des particuliers dans le domaine de l'efficacité énergétique au pays. Ces prix, qui en sont maintenant à leur sixième édition, indiquent clairement que le Canada prend des mesures pour agir contre les changements climatiques.

Les Prix sont remis chaque année dans plusieurs catégories – équipement et technologie, habitation, bâtiments, industrie, transports (routiers), sensibilisation du public et médias.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oee.rncan.gc.ca/prix.

Fonds municipal vert

Le gouvernement du Canada a créé les Fonds municipal vert (FMV) en 2000 pour appuyer les investissements municipaux dans les pratiques et les projets novateurs relatifs à l'infrastructure environnementale visant à assainir l'air, l'eau et le sol ainsi qu'à réduire les émissions de GES. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) administre ces fonds sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. L'OEE participe aux FMV en étant représenté au sein du Comité d'examen par les pairs et du Bureau de direction, qui recommandent les projets en vue de leur approbation par le Conseil national d'administration de la FCM.

Jusqu'en juillet 2005, 248 millions de dollars ont été consentis dans le cadre des FMV pour financer 419 études de faisabilité et projets. Un investissement supplémentaire de 1,1 milliard de dollars a été fourni par les administrations municipales et leurs partenaires. Le budget fédéral de 2005 prévoyait 300 millions de dollars de plus aux FMV, mettant de côté 150 millions de dollars pour la remise en état de sites contaminés.

Consommation d'énergie et émissions

À l'instar des autres pays industrialisés, le Canada compte grandement sur les combustibles fossiles pour combler ses besoins énergétiques. En brûlant, ces combustibles libèrent du dioxyde de carbone (CO₂) et, dans une moindre mesure, de l'oxyde nitreux et du méthane, lesquels sont des gaz à effet de serre (GES). En général, plus les Canadiens consomment de l'énergie, plus ils produisent des GES et plus grande est l'incidence sur les changements climatiques à l'échelle mondiale.

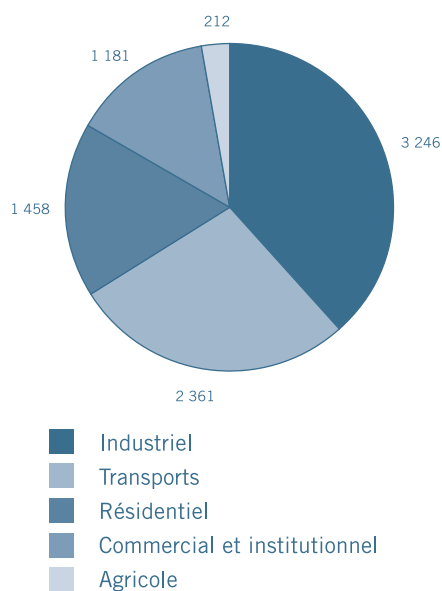
Entre 1990 et 2003, l'énergie consommée par les Canadiens pour chauffer et climatiser leur demeure et leur lieu de travail ainsi que pour assurer le fonctionnement des appareils ménagers, des véhicules et des installations – appelée consommation d'énergie secondaire – a augmenté d'environ 22 p. 100. Dans le présent rapport, on examine des composantes de cette consommation d'énergie secondaire. Les émissions de GES associées à cette consommation d'énergie se sont accrues d'environ 23 p. 100, et représentaient 69 p. 100 de toutes les émissions de GES au Canada en 2003.

Les changements climatiques à l'échelle de la planète constituent l'un des défis environnementaux les plus pressants. La collectivité scientifique internationale est arrivée à la conclusion qu'on peut s'attendre à ce que l'augmentation rapide de la concentration d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère modifie le climat. La plupart des émissions de GES attribuables à l'activité humaine découlent de l'utilisation de combustibles fossiles. Bien que le Canada soit à l'origine de près de 2 p. 100 seulement des émissions de GES dans le monde, il doit contribuer à résoudre le problème. Une réduction substantielle des émissions de GES pose un défi, notamment en raison du fait que le Canada est un pays très industrialisé et que son économie est axée sur les ressources naturelles. Les solutions devront miser sur la prise de mesures coordonnées et polyvalentes à l'échelle nationale ainsi que sur un niveau élevé de coopération entre toutes les nations.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.changementsclimatiques.gc.ca.

Figure 1

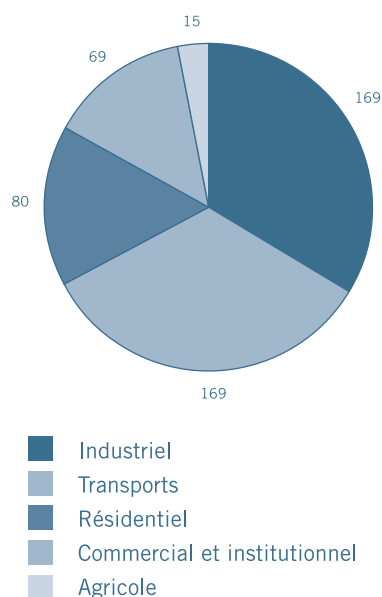
Consommation d'énergie secondaire par secteur, 2003 (petajoules)



Total : 8 457 petajoules

Figure 2

Émissions de gaz à effet de serre attribuables à la consommation d'énergie secondaire par secteur, 2003 (mégatonnes d'équivalent CO₂)



Total : 502 mégatonnes d'équivalent CO₂

Facteurs influant sur la consommation d'énergie

Plusieurs facteurs ont une incidence sur la consommation d'énergie dans l'économie canadienne, notamment le niveau d'activité économique des secteurs (p. ex., production du secteur industriel, surface de plancher dans le secteur résidentiel ou le secteur commercial et institutionnel), les conditions météorologiques, la structure (combinaison d'activités consommatrices d'énergie dans un secteur donné), un niveau de service plus élevé (pénétration accrue de l'équipement auxiliaire dans les bâtiments commerciaux et institutionnels), de même que le degré d'efficacité de l'utilisation énergétique de chaque secteur.

L'augmentation de la consommation d'énergie au Canada entre 1990 et 2003 est en grande partie attribuable à la croissance de l'activité économique dans chaque secteur d'utilisation finale. Par exemple, l'activité du secteur industriel a connu au cours de cette période une hausse de 45 p. 100. Dans le secteur résidentiel, l'augmentation de l'activité a été de 26 p. 100 (exprimée par la combinaison du nombre de ménages et de la surface de plancher).

De même, la surface de plancher dans le secteur commercial au Canada s'est accrue de 25 p. 100 au cours de cette période. Pour sa part, le secteur des transports a enregistré une hausse de 27 p. 100 au chapitre des passagers kilomètres parcourus et de 46 p. 100 à celui des tonnes kilomètres déplacées.

Des changements dans la structure – relatifs à la combinaison d'activités consommatrices d'énergie – ont également contribué à réduire la consommation d'énergie entre 1990 et 2003. La baisse était principalement attribuable aux changements observés dans le secteur industriel.

En tout, près de 38 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire au pays en 2003 (voir figure 1 à la page 8) et 34 p. 100 des émissions de GES qui en découlent (voir figure 2 à la page 8) étaient attribuables au secteur industriel².

En 2003, la consommation d'énergie du secteur des transports, le deuxième plus grand consommateur d'énergie, représentait près de 28 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire et environ 34 p. 100 des émissions de GES. Cela découle du fait que les sources d'énergie utilisées dans les transports, principalement l'essence et le carburant diesel, émettent plus de GES que toute autre source d'énergie au cours de la combustion.

Parmi les facteurs qui influent sur les marchés d'utilisation finale de l'énergie au pays, l'Office de l'efficacité énergétique met principalement l'accent sur l'efficacité énergétique. Le chapitre suivant expose en profondeur l'état de l'efficacité énergétique au Canada.

² Il existe d'autres sources d'émissions de GES (p. ex., les émissions fugitives et les émissions provenant de procédés industriels non énergétiques). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la publication d'Environnement Canada intitulée *Inventaire canadien des gaz à effet de serre : 1990-2003*. On peut consulter ce document à l'adresse http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_f.cfm.

État de l'efficacité énergétique au Canada

Au pays, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) joue un rôle de premier plan dans la collecte et l'analyse de données sur l'efficacité énergétique, l'examen de l'évolution de la consommation d'énergie ainsi que dans l'élaboration et l'exécution de programmes clés visant à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des principaux secteurs de l'économie qui consomment de l'énergie. L'un de ses objectifs consiste à améliorer la capacité du Canada à surveiller l'incidence de ses programmes d'efficacité énergétique sur les tendances du marché et à cerner les possibilités d'améliorer davantage l'efficacité énergétique.

L'examen annuel de l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada depuis 1990 est au cœur des fonctions de l'OEE en matière d'analyse. Les résultats de cet examen sont publiés dans le rapport technique intitulé *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada*. Comme il est impossible d'obtenir une mesure directe de l'évolution de l'efficacité énergétique pour l'ensemble de l'économie ou pour les secteurs qui la composent, l'OEE a recours à une méthode de factorisation pour créer son propre indice d'efficacité énergétique³, le seul du genre au Canada.

L'indice de l'OEE révèle les changements annuels au chapitre de l'efficacité énergétique dans l'économie canadienne. Il est à noter que l'indice de l'OEE demeure une simple estimation des changements en matière d'efficacité énergétique dans l'économie. Même en tenant compte des autres principaux facteurs qui influent sur

l'intensité énergétique, à savoir l'activité, les conditions météorologiques, la structure et le niveau de service, l'estimation de l'efficacité énergétique qui en résulte comprend certains facteurs non liés à l'efficacité. Par exemple, l'estimation de l'efficacité énergétique du secteur industriel comprend l'incidence des changements relatifs à la combinaison de produits offerts par un sous-secteur ou aux produits comme tels.

L'indice de l'OEE témoigne que, en dépit de nombreux obstacles, des progrès marqués et mesurables ont été réalisés en matière d'efficacité énergétique. Ces progrès sont en partie attribuables aux programmes de l'OEE. De 1990 à 2003, la valeur de cet indice a augmenté, indiquant une amélioration de l'efficacité énergétique de 13 p. 100 (voir figure 3 à la page 11) grâce à laquelle les Canadiens ont réduit leurs factures énergétiques d'environ 13,4 milliards de dollars en 2003 seulement.

La consommation d'énergie a augmenté entre 1990 et 2003. S'il n'y avait pas eu une amélioration de l'efficacité énergétique, cette augmentation aurait atteint 32 p. 100 en raison de l'activité, des conditions météorologiques, de la structure et du niveau de service. Cependant, grâce à l'amélioration de 13 p. 100 de l'efficacité énergétique, la consommation d'énergie réelle a augmenté de 22 p. 100 (voir figure 4 à la page 11).

³ Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'indice d'efficacité énergétique de l'OEE, veuillez consulter le rapport intitulé *Évolution de l'efficacité énergétique au Canada, de 1990 à 2003*, juin 2005. On peut consulter le document sur le site Web de l'OEE à l'adresse oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/donnees_f/evolution05/index.cfm.

Chacun des quatre principaux secteurs d'utilisation finale de l'économie canadienne (résidentiel, commercial et institutionnel, industriel et des transports) a contribué à améliorer l'efficacité énergétique. Voici quelques faits saillants de l'analyse des données :

- Dans le secteur **résidentiel**, l'incidence combinée de l'accroissement de l'activité de 26 p. 100 (exprimée par la combinaison du nombre de ménages et de la surface de plancher), d'une hausse de la demande d'énergie attribuable aux conditions météorologiques (l'hiver plus froid et l'été plus chaud en 2003 qu'en 1990) et d'une augmentation du nombre moyen d'appareils ménagers par ménage a été compensée, en partie, par une amélioration de 19 p. 100 de l'efficacité énergétique. Ainsi, l'augmentation de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel au cours de la période à l'étude n'a été que de 13 p. 100 environ par rapport aux niveaux de 1990.
- Une amélioration de 1 p. 100 de l'efficacité énergétique dans le secteur **commercial et institutionnel** de 1990 à 2003 a permis de réduire de 1 mégatonne les émissions de GES.
- L'activité **industrielle** a augmenté de 45 p. 100; cette hausse est attribuable en grande partie aux industries qui consomment moins d'énergie, comme celles des produits électriques et électroniques. Ce facteur, combiné à une amélioration de 13 p. 100 de l'efficacité énergétique entre 1990 et 2003, a limité à 19 p. 100 l'augmentation de la consommation d'énergie dans le secteur industriel, laquelle reflète des changements aux chapitres de l'activité, de la structure et de l'efficacité.
- La hausse de la consommation d'énergie s'établissait à 15 p. 100 pour le **transport des voyageurs** et à 40 p. 100 pour le **transport des marchandises**. Ainsi, la consommation d'énergie a augmenté en moyenne de près de 26 p. 100 dans le secteur des transports. Toutefois, une amélioration de 16 p. 100 de l'efficacité énergétique a permis de compenser la hausse de la consommation d'énergie.

Figure 3

Indice d'efficacité énergétique de l'OEE, de 1990 à 2003

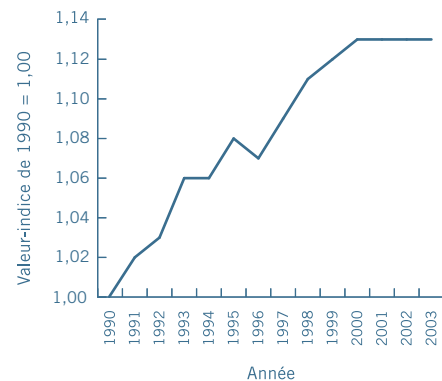
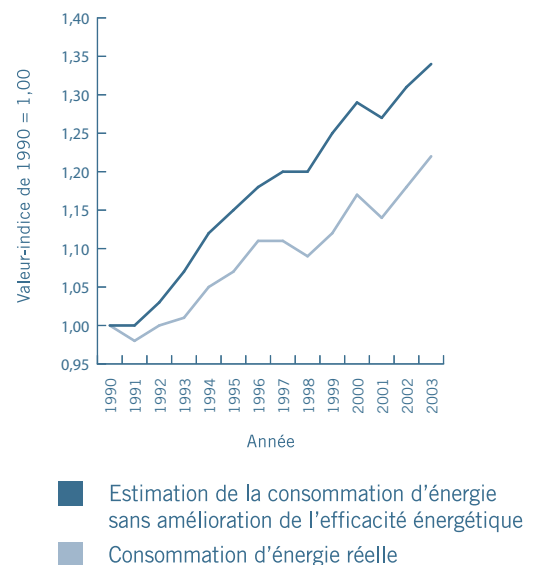


Figure 4

Incidence de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur la consommation d'énergie, de 1990 à 2003



Amélioration de l'efficacité énergétique

Stratégie de l'Office de l'efficacité énergétique

S'inspirant de son énoncé de vision, à savoir « Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route », l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) élabore des programmes s'adressant à tous les consommateurs d'énergie et mettant l'accent sur les partenariats et les investissements économiques. L'OEE fait appel aux cinq grands moyens d'action suivants pour surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le marché d'utilisation finale de l'énergie :

- le leadership dont fait preuve le gouvernement du Canada en réduisant les émissions liées à sa propre consommation d'énergie;
- les programmes d'information visant à sensibiliser les consommateurs d'énergie aux avantages de l'efficacité énergétique et à faire connaître, accepter et adopter les technologies et les pratiques éconergétiques;
- les programmes volontaires encourageant la prise de mesures par les consommateurs d'énergie en vue d'améliorer l'efficacité énergétique;
- les incitatifs financiers directs encourageant les investissements dans les projets d'efficacité énergétique

et de rénovation dans le secteur du bâtiment afin de promouvoir une application plus rapide des techniques et des pratiques éconergétiques;

- la réglementation établissant des normes minimales de rendement énergétique pour éliminer du marché les produits moins éconergétiques.

L'OEE entretient des liens étroits avec les programmes de recherche-développement de Ressources naturelles Canada (RNCan) axés sur les technologies éconergétiques de pointe. Il travaille en étroite collaboration avec le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET, au sein de RNCan, afin de s'assurer que les Canadiens sont au courant des percées technologiques permettant de réduire l'utilisation des combustibles fossiles ou de faciliter la transition à des sources d'énergie produisant moins de gaz à effet de serre, notamment les sources d'énergie renouvelables.

L'OEE administre des mesures axées sur l'efficacité énergétique et les carburants de remplacement dans tous les secteurs canadiens du marché d'utilisation finale de l'énergie. Les sections suivantes donnent un aperçu des tendances du marché ainsi que des efforts consentis dans le cadre des programmes de l'OEE et des progrès accomplis.

Équipement

Tendances du marché

La consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, et industriel est en grande partie attribuable à l'équipement consommateur d'énergie. Bien que la consommation d'énergie de chaque appareil soit relativement modeste, la quantité totale d'énergie nécessaire pour alimenter l'ensemble de l'équipement consommateur d'énergie courant dans un bâtiment ou pour assurer une production industrielle, peut être considérable.

En 2003, 13 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur résidentiel était attribuable aux appareils ménagers. Les gros appareils ménagers (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, cuisinières, laveuses et sècheuses) représentaient 62 p. 100 de cette consommation, soit 8 p. 100 de la consommation d'énergie totale. Les appareils d'éclairage (y compris les lampes et les ballasts) étaient à l'origine d'une proportion appréciable de la consommation d'énergie dans le secteur commercial et institutionnel (13 p. 100 en 2003). Les appareils de chauffage et de climatisation des locaux représentaient environ 61 p. 100 de la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.

Entre 1990 et 2003, le nombre de gros appareils ménagers a augmenté de 33 p. 100, mais leur consommation d'énergie a en fait diminué de 12 p. 100 (voir figure 5). La popularité croissante des petits appareils (p. ex., téléviseurs, vidéodisques numériques, antennes paraboliques, décodeurs numériques, ordinateurs et équipement audio), dont la consommation d'énergie a augmenté de 63 p. 100 au cours de la période visée, s'est traduite par une hausse globale de 2 p. 100 de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel.

Figure 5

Consommation moyenne d'énergie d'appareils ménagers neufs, modèles de 1990 et de 2003

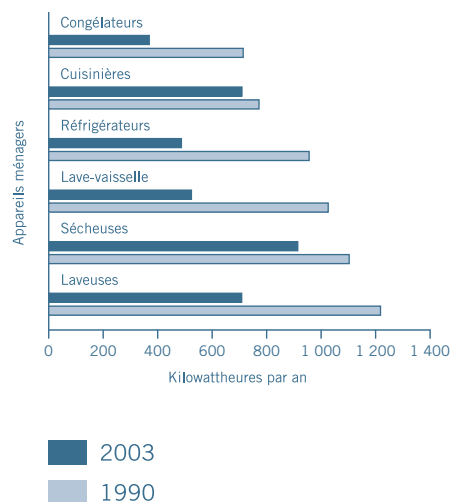


Figure 6

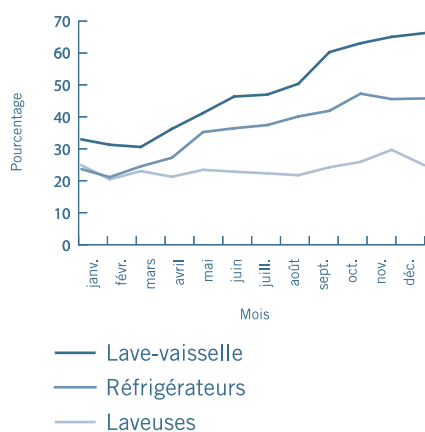
Incidence prévue du *Règlement sur l'efficacité énergétique*, 2010 et 2020 (ensemble des économies annuelles)

Produit (numéro de la modification entre parenthèses)	Économies d'énergie (petajoules)		Réduction de CO ₂ (mégatonnes)	
	2010	2020	2010	2020
Appareils ménagers résidentiels	117,20	133,84	13,26	15,60
Lampes – fluorescentes/ à incandescence	11,60	13,40	7,55	9,80
Moteurs	16,30	17,70	2,03	2,14
Systèmes de CVC commerciaux	6,40	7,50	0,43	0,57
Refrigérateurs (5)	4,92	10,96	0,49*	1,10*
Ballasts/climatiseurs individuels, lampes à réflecteur parabolique (6)	3,96	9,44	0,39*	0,94*
Laveuses, chauffe-eau, enseignes de sortie, refroidisseurs (8)	16,20	42,67	1,29	3,61
Climatiseurs, réfrigération commerciale (projet de règlement 9)	1,57	5,35	0,16	0,53
Total	178,15	240,86	25,60	34,29

*Les valeurs sont différentes de celles du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation en raison de la modification apportée au facteur d'émissions (utilisation de 99,3).

Figure 7

Pourcentage des appareils homologués ENERGY STAR® dans les ventes totales au Canada, selon la catégorie, 2003



Promotion de l'efficacité énergétique

L'équipement consommateur d'énergie offre de grandes possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Cet équipement est un élément important que les programmes doivent appuyer en raison de sa durée de vie plus courte que celle des logements. Comme une proportion appréciable de la consommation d'énergie de l'équipement dans le secteur commercial et institutionnel est attribuable aux appareils d'éclairage, on évalue périodiquement ces appareils pour cerner les possibilités d'accroître leur efficacité. Dans le secteur industriel, c'est en mettant l'accent sur l'équipement et les procédés couramment utilisés dans de nombreuses industries, comme les moteurs et les systèmes auxiliaires, qu'il est le plus facile d'améliorer l'efficacité énergétique.

Dans le but d'améliorer le rendement énergétique de l'équipement offert sur le marché, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a adopté les stratégies suivantes :

- avoir recours à la réglementation établissant des normes minimales de rendement afin d'éliminer progressivement du marché les appareils les moins efficaces;
- inciter les consommateurs à choisir, et les fabricants à produire, des appareils éconergétiques dont le rendement dépasse les normes minimales, et ce grâce à des activités obligatoires et volontaires d'étiquetage, d'information et de promotion.

Quelques indicateurs de progrès dans le secteur de l'équipement

La *Loi sur l'efficacité énergétique* de 1992 confère au gouvernement du Canada le pouvoir d'adopter et de faire appliquer des règlements sur les exigences en matière de rendement et d'étiquetage des produits consommateurs d'énergie (ainsi que des portes et des fenêtres) qui sont importés ou expédiés entre les provinces. La Loi habilite également le gouvernement du Canada à recueillir des statistiques sur la consommation d'énergie et les sources d'énergie de remplacement.

En vertu du Règlement découlant de la Loi, une étiquette ÉnerGuide doit être apposée sur huit types précis d'appareils

ménagers neufs qui sont sur le marché. Cette étiquette indique la cote de consommation d'énergie annuelle de l'appareil et le situe sur une échelle par rapport aux modèles comparables les plus éconergétiques et les moins éconergétiques.

- Le premier *Règlement sur l'efficacité énergétique*, qui découle de la Loi sur l'efficacité énergétique, est entré en vigueur en 1995. La réglementation porte sur plus de 30 produits. On estime que le Règlement mis en œuvre jusqu'à présent entraînera, d'ici 2020, des économies d'énergie supérieures à 240 petajoules par année. (Voir figure 6 à la page 14).
- Les modifications apportées au *Règlement sur l'efficacité énergétique* ont haussé les normes de rendement dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel. On a publié la modification 8, laquelle vise à accroître les normes minimales de rendement énergétique dans le secteur résidentiel pour les laveuses et les chauffe-eau à gaz et les chauffe-eau électriques à accumulation et, dans le secteur commercial et institutionnel, pour les refroidisseurs d'eau et les enseignes de sortie. Au moment de la rédaction du présent rapport, on procédait à la publication préalable de la modification 9. Cette dernière vise à rendre les normes de rendement plus rigoureuses pour les climatiseurs destinés aux secteurs résidentiel et commercial et à instaurer des normes pour les produits de réfrigération commerciaux.

Programme de l'équipement de l'OEE

Les normes établies par l'OEE dans le cadre de son Programme de l'équipement ainsi que l'évaluation de la conformité à ces normes visent à éliminer du marché les modèles d'équipement consommateur d'énergie moins éconergétiques par le truchement d'une réglementation établissant des normes minimales de rendement afférentes à la *Loi sur l'efficacité énergétique*. Le Règlement intègre des normes nationales de rendement établies par consensus, qui renferment des procédures de mise à l'essai pour déterminer le rendement énergétique des appareils. Il interdit l'importation ou le commerce interprovincial de produits visés qui ne respectent pas les normes minimales de rendement énergétique et les exigences relatives à l'étiquetage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.rncan.gc.ca/reglement.

Les activités de l'OEE relatives à l'étiquetage de l'équipement visent à promouvoir la production, l'achat et l'utilisation de gros appareils ménagers, de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et d'équipement industriel plus éconergétiques.



Les activités d'étiquetage consistent à attribuer des cotes, à apposer des étiquettes et à faire de la promotion pour pousser les fabricants à produire des appareils consommateurs d'énergie plus éconergétiques et inciter les consommateurs

à acheter et à utiliser ces appareils. ÉnerGuide fournit de l'information permettant de comparer le rendement énergétique des gros appareils ménagers. Le système de cotation de l'efficacité énergétique ÉnerGuide des systèmes de CVC, à participation volontaire, fournit de l'information sur les systèmes de CVC résidentiels. Lancée au Canada en 2001, l'initiative ENERGY STAR® aide le consommateur à choisir les produits les plus éconergétiques dans leur catégorie, selon un ensemble de critères établis. La figure 7 à la page 14 montre le pourcentage d'appareils homologués ENERGY STAR dans les ventes totales au Canada en 2003.

ÉnerGuide pour l'industrie vise à promouvoir et à encourager la fabrication, l'achat et l'utilisation d'équipement industriel plus éconergétique. Lancé en 2001, ce programme d'étiquetage et de cotation repose sur des principes semblables à ceux adoptés pour ÉnerGuide. Il cible les équipements industriels standard d'utilisation courante, comme les moteurs, les pompes, les transformateurs, les compresseurs, les chaudières et les produits d'éclairage.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites Web suivants :

oe.rncan.gc.ca/publications/infosource/pub/electromenagers

oe.rncan.gc.ca/equipement

energystar.gc.ca

oe.rncan.gc.ca/egi

Habitation

Tendances du marché

En 2003, 17 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire et 16 p. 100 des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada étaient attribuables au secteur résidentiel. Entre 1990 et 2003, on a enregistré une hausse de 13 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur résidentiel, qui était principalement attribuable à un accroissement de l'activité et à l'hiver plus froid et l'été plus chaud en 2003 qu'en 1990. Sans les améliorations de l'efficacité énergétique, la consommation d'énergie de ce secteur aurait connu une augmentation de 32 p. 100 entre 1990 et 2003 au lieu de la hausse observée de 13 p. 100. Ces améliorations sur le plan de la consommation d'énergie ont permis aux Canadiens d'économiser presque 4,3 milliards de dollars seulement en 2003.

Les émissions de GES du secteur résidentiel ont augmenté d'environ 15 p. 100 entre 1990 et 2003, principalement en raison de l'augmentation de la consommation d'énergie et de l'intensité moyenne en GES des combustibles utilisés pour produire l'électricité.

Promotion de l'efficacité énergétique

Il est habituellement plus économique d'accroître l'efficacité énergétique d'une maison au moment de sa construction plutôt que d'apporter des améliorations après coup. Cependant, les logements existants continueront de représenter une part considérable (plus de la moitié) des logements canadiens pour bien des années à venir; il faut donc également améliorer la consommation d'énergie du parc résidentiel actuel.

Plus de 81 p. 100 de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel sert au chauffage des locaux et de l'eau, et les possibilités d'obtenir d'autres gains d'efficacité énergétique dans

ce domaine sont nombreuses. L'équipement consommateur d'énergie dans ce secteur est un élément important que les programmes doivent appuyer en raison de sa durée de vie plus courte que celle des logements.

Compte tenu de ces possibilités, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a adopté les stratégies suivantes pour le secteur résidentiel :

- avoir recours à la réglementation et aux programmes d'information afin d'éliminer progressivement du marché les produits les moins éconergétiques et d'inciter les consommateurs à choisir, et les fabricants à fournir, des produits éconergétiques dont le rendement dépasse les normes minimales (voir la section consacrée à l'équipement);
- améliorer le rendement énergétique des maisons neuves et existantes en appuyant l'application des codes de l'énergie et la construction d'habitations servant de point de référence sur le plan de l'efficacité énergétique, en montrant aux acheteurs et aux propriétaires de maison les avantages économiques et écologiques d'une construction éconergétique et d'améliorations du rendement énergétique et en aidant les constructeurs à enrichir leurs connaissances sur les techniques et les pratiques de construction éconergétiques;
- utiliser des incitatifs financiers pour encourager les propriétaires à rénover leur maison en vue d'améliorer le rendement énergétique.

Quelques indicateurs de progrès dans le secteur de l'habitation

- On a de plus en plus recours aux méthodes et aux technologies éconergétiques dans le secteur de la construction traditionnelle. On constate cette tendance à la figure 8 à la page 17 qui montre une baisse à l'échelle nationale des fuites d'air dans les maisons.

Programme d'habitation de l'OEE



La Norme R-2000* vise la certification volontaire des maisons neuves. Approuvée par l'industrie, elle prescrit une norme de rendement technique pour l'efficacité énergétique, la qualité de l'air intérieur et

la protection de l'environnement, et prévoit un processus d'assurance de la qualité pour la formation au sein de l'industrie et pour l'évaluation et l'inspection des habitations. La Norme R-2000 a une incidence sur le marché des maisons neuves en incitant les Canadiens à construire des maisons dont les besoins énergétiques pour le chauffage sont moins élevés que ceux des maisons neuves ordinaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse r-2000.gc.ca.



ÉnerGuide pour les maisons prévoit une évaluation et une cotation du rendement énergétique qui donnent aux propriétaires l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de l'efficacité énergétique lorsqu'ils achètent une maison neuve ou apportent des améliorations à leur maison actuelle. ÉnerGuide pour les maisons incitent les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation, notamment lorsqu'ils entreprennent des projets de rénovation et des travaux d'entretien. La figure 9 présente les économies d'énergie relevées au cours de la vérification menée une fois les améliorations apportées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse energuidepourlesmaisons.gc.ca.

*R-2000 est une marque officielle de Ressources naturelles Canada.

Figure 8

Tendances nationales en matière de fuites d'air dans les maisons, construction d'avant 1945 jusqu'à 2000-2004

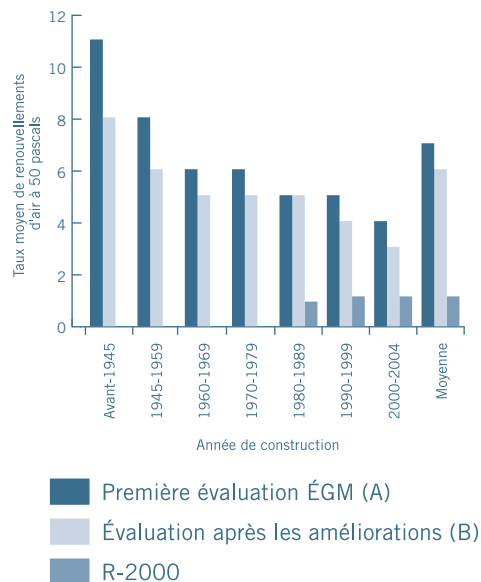


Figure 9

Consommation et économies d'énergie par ménage, secteur résidentiel, avant 1945 jusqu'à 2000-2004

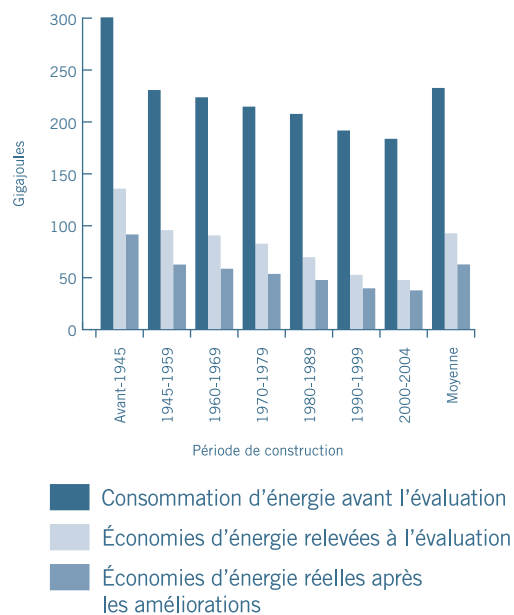
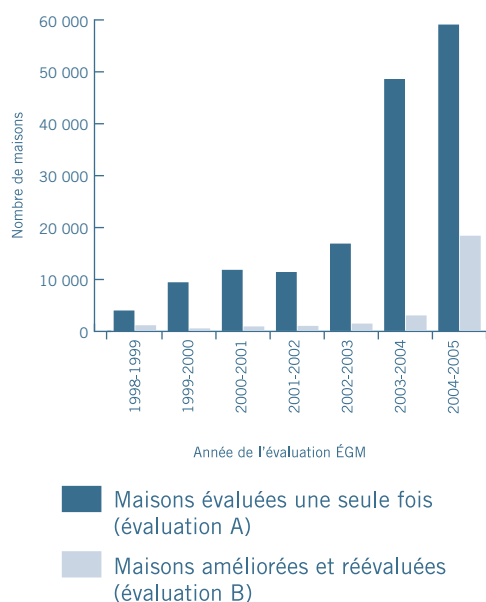


Figure 10

Évaluations menées dans le cadre d'ÉnerGuide pour les maisons, de 1998-1999 à 2004-2005



En octobre 2003, l'initiative Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons a été lancée pour inciter les propriétaires canadiens à rendre leur maison plus éconergétique. Les propriétaires sont désormais admissibles à une subvention non imposable, qui représente environ 10 à 20 p. 100 des dépenses engagées au titre des améliorations éconergétiques d'une maison. La figure 10 illustre la croissance marquée dans le nombre d'évaluations réalisées en 2003-2004 et en 2004-2005 dans le cadre de l'initiative ÉnerGuide pour les maisons. Cette croissance est en grande partie attribuable à l'encouragement éconergétique. Dans le cadre du budget de février 2005, on annonçait un financement supplémentaire de 225 millions de dollars; puis, en octobre, on annonçait l'ajout d'un autre montant de 170 millions de dollars.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse energuidepourlesmaisons.gc.ca/subventions.

ÉnerGuide pour les maisons neuves a été créé pour fournir aux constructeurs et aux acheteurs de maisons neuves des conseils d'experts indépendants en matière de construction résidentielle éconergétique. Un conseiller énergétique collabore avec le constructeur à l'évaluation des plans de construction et recommande ensuite des améliorations éconergétiques qui pourraient être intégrées à la maison en vue de réaliser des économies. Le constructeur peut ensuite offrir différentes options à l'acheteur, et ce dernier fait alors le choix final des éléments qui seront retenus pour sa maison neuve.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.rncan.gc.ca/residentiel/energuide-maisons-neuves.cfm.

Bâtiments

Tendances du marché

En 2003, 14 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire et 14 p. 100 des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada étaient attribuables au secteur commercial et institutionnel de l'économie.

Entre 1990 et 2003, on a enregistré une hausse d'environ 36 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur attribuable à l'accroissement de l'activité commerciale ainsi qu'à l'utilisation et à la pénétration accrues des appareils auxiliaires (p. ex., les ordinateurs). Sans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux et institutionnels, des appareils de chauffage et de climatisation, des technologies d'éclairage, des moteurs électriques et des systèmes de commande, la consommation d'énergie du secteur aurait augmenté de 37 p. 100.

Au cours de la période 1990-2003, les émissions de GES provenant du secteur commercial et institutionnel ont augmenté de 45 p. 100. Cette hausse est en partie attribuable à un virage en faveur de l'utilisation du mazout lourd dans la combinaison des sources d'énergie et de l'utilisation accrue de carburants dégageant plus de GES pour produire de l'électricité.

Promotion de l'efficacité énergétique

Le chauffage des locaux représente plus de la moitié de l'énergie consommée par le secteur et offre de nombreuses possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique. On attribue environ 32 p. 100 de la consommation d'énergie du secteur aux appareils et aux moteurs auxiliaires ainsi qu'à l'éclairage. Des améliorations éconergétiques sont également possibles dans ces domaines.

Tout comme dans le secteur résidentiel, il est généralement plus économique d'améliorer l'efficacité énergétique au moment de la construction d'un bâtiment plutôt que d'apporter des améliorations éconergétiques après coup. Cependant, étant donné le faible taux de renouvellement du parc immobilier dans ce secteur et les possibilités d'améliorations éconergétiques, il faut également accroître l'efficacité énergétique des bâtiments actuels.

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a adopté les stratégies suivantes pour le secteur commercial et institutionnel :

- avoir recours à la réglementation et à l'information afin d'éliminer progressivement du marché les produits les moins efficaces et d'inciter les consommateurs à choisir, et les fabricants à fournir, des produits éconergétiques dont le rendement dépasse les normes minimales (voir la section consacrée à l'équipement);
- accélérer les changements dans la conception, la construction et l'exploitation des bâtiments grâce aux moyens suivants :
 - faire connaître les avantages d'une construction plus éconergétique;
 - sensibiliser et renseigner davantage les propriétaires, les concepteurs et les constructeurs de bâtiment;
 - appuyer l'application des codes de l'énergie;
 - offrir des incitatifs financiers pour la conception de bâtiments plus éconergétiques;
 - encourager les investissements dans les améliorations éconergétiques des bâtiments en vue de réduire les coûts ainsi que les émissions, en formant des partenariats avec des associations clés, en mettant l'accent sur la planification en matière de gestion de l'énergie dans les entreprises, et en offrant des incitatifs financiers pour la réalisation de projets d'améliorations éconergétiques.

Figure 11

Estimation des réductions moyennes de GES par type d'établissement en vertu du PEBC, 2004

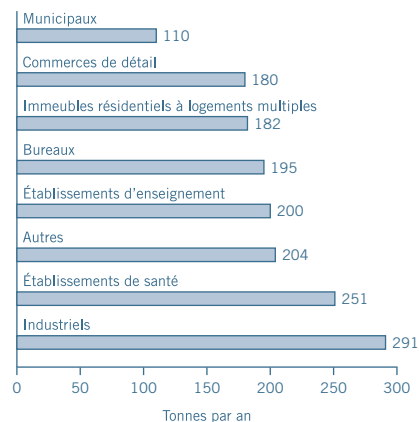
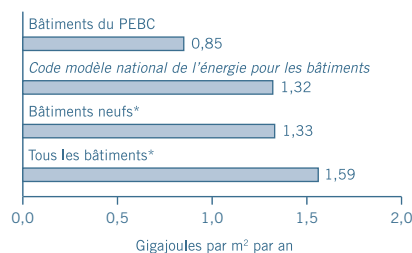


Figure 12

Consommation d'énergie dans les bâtiments commerciaux



*Source : Enquête sur la consommation d'énergie dans les bâtiments commerciaux et institutionnels, 2000. Les estimations ont trait uniquement aux agglomérations visées par l'enquête comptant plus de 175 000 habitants et celles de plus de 50 000 habitants dans les provinces de l'Atlantique.

Figure 13

ÉnerGuide pour les bâtiments existants – Projets d'incitatifs financiers, de 1998 à 2005

	Millions de dollars
Incitatifs fédéraux	52,3
Investissements des clients	888,1
Réductions annuelles des coûts énergétiques	122,8

Quelques indicateurs de progrès dans le secteur du bâtiment

- Depuis le lancement du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC), 541 projets ont reçu un appui en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de nouveaux bâtiments commerciaux et institutionnels et d'immeubles résidentiels à logements multiples. Les résultats révèlent que, en moyenne, les bâtiments construits dans le cadre du PEBC ont un rendement énergétique de près de 35 p. 100 supérieur à celui des bâtiments semblables construits conformément au *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments*. La figure 11 montre une estimation des réductions moyennes de GES par type d'établissement répondant aux exigences du PEBC.
- On a de plus en plus recours aux méthodes et aux technologies éconergétiques dans le domaine de la construction traditionnelle. En 2005, les bâtiments construits en vertu du PEBC représentaient 18 p. 100 de la nouvelle surface de plancher dans le secteur commercial et institutionnel. Comme le montre la figure 12, les bâtiments répondant aux exigences du PEBC sont conçus de façon à consommer 50 p. 100 moins d'énergie que les bâtiments ordinaires.
- L'initiative ÉnerGuide pour les bâtiments existants (EBE), anciennement l'Initiative des Innovateurs énergétiques, vise à inciter les entreprises commerciales et les établissements publics à devenir plus éconergétiques et à réduire leurs émissions de GES. Depuis 1992, plus de 2 000 organismes commerciaux et institutionnels du Canada ont été recrutés dans le cadre d'EBE, ce qui représente plus de 30 p. 100 de la surface de plancher de ces secteurs.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, 167 projets d'améliorations éconergétiques et plus de 223 activités de planification d'améliorations éconergétiques dans des entreprises commerciales, des établissements publics et des immeubles résidentiels à logements multiples ont bénéficié d'un appui financier d'EBE. Depuis 1998, 52,3 millions de dollars ont été consentis dans le cadre

d'EBE, et les clients ont investi plus de 888 millions de dollars dans ce type d'activités de planification et de projets de mise en œuvre. Des projets d'améliorations éconergétiques ont été entrepris dans plus de 4 800 bâtiments, ce qui a entraîné des économies d'énergie de 20 p. 100 en moyenne (voir figure 13 à la page 20).

- Au cours de l'exercice financier 2004-2005, cinq accords de contribution ont été conclus dans le cadre du Programme d'encouragement pour les bâtiments industriels (PEBI), ce qui a porté à 20 le nombre de projets ayant obtenu un appui financier depuis le lancement du programme en 2002.

Programme des bâtiments de l'OEE

Le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux fournit des incitatifs financiers aux propriétaires des secteurs commercial, institutionnel ou d'immeubles à logements multiples qui construisent des bâtiments admissibles, et dont le rendement énergétique est d'au moins 25 p. 100 supérieur à celui de bâtiments semblables construits conformément aux exigences du *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments*. Une aide pouvant atteindre 60 000 \$ peut être consentie aux propriétaires de bâtiments admissibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/batimentsneufs.

ÉnerGuide pour les bâtiments existants (EBE), anciennement l'Initiative des Innovateurs énergétiques, aide les entreprises commerciales et les organismes publics à rendre leurs bâtiments plus éconergétiques. EBE offre divers outils et services, notamment des publications, de la formation et des incitatifs financiers. Par l'intermédiaire de EBE, les organismes membres peuvent obtenir un appui financier pouvant atteindre 25 p. 100 des coûts admissibles – jusqu'à concurrence de 250 000 \$ (en fonction des économies d'énergie prévues) – pour la mise en œuvre de projets d'améliorations éconergétiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/ebe.

Le Programme d'encouragement pour les bâtiments industriels (PEBI) vise à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments industriels nouvellement construits. Dans le cadre de ce programme, des propositions de projets sont évaluées, et de huit à dix projets sont choisis chaque année. Le PEBI offre des incitatifs financiers pouvant atteindre 80 000 \$ aux entreprises qui construisent de nouvelles installations industrielles, afin de compenser les coûts de conception supplémentaires inhérents aux travaux initiaux de conception éconergétique.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/batimentsneufs.

Industrie

Tendances du marché

Pour les besoins du présent rapport, le secteur industriel comprend toutes les activités de fabrication et toutes celles de l'exploitation minière, des industries forestières et de la construction, mais exclut la production d'électricité. En 2003, environ 38 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire et 34 p. 100 des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada étaient attribuables à ce secteur – y compris les émissions liées à la production d'électricité. Les pâtes et papiers, un important secteur de l'économie canadienne, représentaient près de 26 p. 100 de la demande d'énergie totale pour le secteur industriel en 2003.

La consommation d'énergie réelle du secteur industriel a augmenté d'environ 19 p. 100 entre 1990 et 2003, et ce, en raison d'une hausse d'environ 45 p. 100 de l'activité dans le secteur. L'augmentation de la consommation d'énergie a été en partie compensée par des améliorations de l'efficacité énergétique et des changements dans la structure, notamment le virage en faveur d'industries à moins forte intensité énergétique (comme l'industrie des produits électriques et électroniques).

Les émissions de GES provenant du secteur industriel ont augmenté de 19 p. 100 entre 1990 et 2003. Cependant, en raison d'un virage important dans le secteur industriel en faveur de l'utilisation de combustibles dégageant moins de GES, le niveau d'émissions de GES est inférieur à ce qu'il aurait été autrement.

Promotion de l'efficacité énergétique

L'énergie consommée par le secteur industriel sert principalement à produire de la chaleur ou de la vapeur ou à générer une force motrice. C'est au chapitre de l'équipement et des procédés couramment utilisés dans de nombreuses industries, comme les moteurs et les systèmes auxiliaires, qu'il est le plus facile d'améliorer l'efficacité énergétique. En optant pour des sources d'énergie ne produisant pas d'émissions de GES

(comme les déchets de bois et de pâte de bois) plutôt que d'utiliser des combustibles fossiles, le secteur peut saisir une autre occasion de réduire ses émissions.

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a adopté les stratégies suivantes pour le secteur industriel :

- encourager et faciliter l'adoption de mesures volontaires, tant dans l'ensemble de l'industrie qu'au sein des entreprises, dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique;
- imposer des normes minimales de rendement énergétique plus rigoureuses pour les moteurs électriques, les lampes fluorescentes et à incandescence, les enseignes de sortie, les transformateurs de distribution à sec et les moteurs électriques de poids moyen (tel qu'il a été décrit précédemment à la section « Équipement »).

Les initiatives de l'OEE s'adressant au secteur industriel et à ses entreprises visent à surmonter les obstacles aux activités de planification, de mise en œuvre, de suivi et de communication de rapports, relatives aux projets d'efficacité énergétique dans l'industrie.

Quelques indicateurs de progrès dans le secteur de l'industrie

- Au cours de l'exercice financier 2004-2005, 124 nouveaux Innovateurs énergétiques industriels ont été recrutés (voir figure 14 à la page 23).
- Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) a un réseau de plus de 45 associations commerciales de tous les secteurs de l'industrie, y compris l'exploitation minière industrielle, la fabrication, la construction, les secteurs pétrolier et gazier en amont, et la production d'électricité. Grâce à leur gestion efficace de l'énergie, les entreprises participant au PEEIC ont réalisé des économies de l'ordre de 3,4 milliards de dollars en 2003. Comme le montre la figure 15 à la page 23, la fin des années 90 a été marquée par de remarquables améliorations de l'intensité énergétique. Entre 1996 et 2003, l'intensité énergétique a diminué de 12 p. 100.

- Selon une étude récente, il y a une différence statistique marquée entre la consommation d'énergie des entreprises participant au PEEIC et celle des entreprises n'y participant pas. La hausse de la consommation d'énergie des participants au programme était d'environ la moitié de celle des entreprises non participantes. Par rapport aux entreprises non participantes, trois fois plus de participants au programme ont signalé une baisse de la consommation d'énergie et 15 p. 100 moins de participants ont fait état d'une hausse de la consommation d'énergie.

Programme de l'industrie de l'OEE

Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne et l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels s'adressent respectivement au secteur industriel et aux entreprises du secteur. Ils visent à surmonter les obstacles aux activités de planification, de mise en œuvre, de suivi et de communication de rapports, relatives aux projets d'efficacité énergétique réalisés par le secteur industriel au pays. Parmi leurs principaux éléments, mentionnons l'établissement et le suivi d'objectifs et de plans d'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que l'élaboration de produits et services pour surmonter les obstacles à une amélioration soutenue de l'efficacité énergétique. L'OEE fournit une aide au moyen de trousseaux et d'activités de sensibilisation des employés, de guides sur les pratiques exemplaires, d'information technique, de vérifications énergétiques, d'analyses comparatives et d'ateliers sur la gestion de l'énergie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.rncan.gc.ca/peeic.

Figure 14

Innovateurs énergétiques industriels, de 1995-1996 à 2004-2005

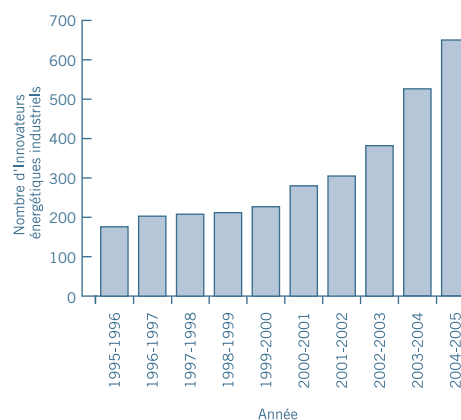
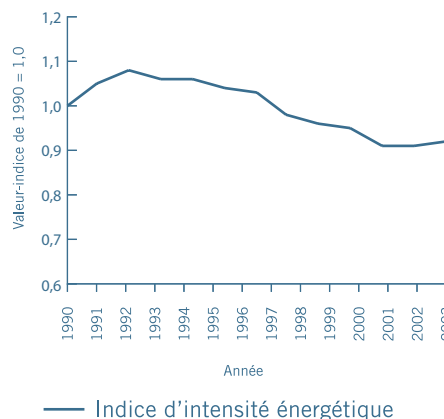


Figure 15

Indice d'intensité énergétique du PEEIC, de 1990 à 2003



Transports

Tendances du marché

En 2003, environ 28 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire et approximativement 34 p. 100 des émissions connexes de gaz à effet de serre (GES) au Canada étaient attribuables au secteur des transports.

Entre 1990 et 2003, les améliorations de l'efficacité énergétique apportées dans le transport des marchandises et des voyageurs a limité à 26 p. 100 la croissance de la consommation d'énergie dans ce secteur. Sans ces améliorations, la consommation d'énergie du secteur aurait augmenté de 41 p. 100 au cours de la période. Signalons que les camions légers et lourds, avec une croissance combinée de 404,2 petajoules, représentaient à eux seuls 84 p. 100 de l'ensemble de la croissance de la consommation d'énergie du secteur pour cette période.

Les émissions de GES provenant du secteur des transports ont augmenté de 25 p. 100 entre 1990 et 2003, suivant ainsi la hausse en matière de consommation d'énergie et la déclaration du secteur sur les combustibles fossiles.

Le secteur des transports comprend trois sous-secteurs : le transport des voyageurs, le transport des marchandises et le transport hors route. Il existe trois modes de transport des voyageurs (routier, ferroviaire et aérien) et quatre modes de transport des marchandises (routier, ferroviaire, aérien et maritime). Le transport routier consomme le plus d'énergie, soit plus de 79 p. 100 de l'énergie totale servant aux transports. De ce pourcentage, plus de 59 p. 100 de la consommation est attribuable au transport des voyageurs, et le reste, au transport des marchandises.

La figure 16 à la page 25 illustre une amélioration de l'intensité énergétique dans le secteur du camionnage en dépit d'une hausse de l'activité moyenne entre 1990 et 2003. L'adoption de

meilleures pratiques d'exploitation des parcs, découlant d'une concurrence accrue dans le secteur des transports et de la venue sur le marché des moteurs électroniques, a permis d'améliorer considérablement le rendement du carburant des camions de poids moyen et lourd.

Promotion de l'efficacité énergétique

Au nombre des occasions à saisir pour améliorer l'efficacité énergétique du transport routier, mentionnons la construction de véhicules plus éconergétiques, les mesures visant à inciter les propriétaires de véhicules privés et commerciaux à acheter de tels véhicules, ainsi que la promotion d'habitudes de conduite et d'entretien plus éconergétiques. De plus, il est possible d'opter pour des modes plus éconergétiques pour le transport des voyageurs et des marchandises, comme l'optimisation des parcours, le transport actif et les changements de mode de transports.

Dans le but de réduire la consommation de carburant du transport routier, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) a adopté les stratégies suivantes :

- améliorer le rendement énergétique des véhicules offerts sur le marché et achetés par les consommateurs et les propriétaires de parcs de véhicules;
- promouvoir des améliorations quant aux habitudes de conduite, à l'entretien des véhicules et à la gestion des parcs de véhicules.

L'OEE encourage également la mise au point et l'utilisation de carburants de remplacement, cherchant ainsi à réduire les émissions de GES dans le secteur des transports en optant pour des sources d'énergie comme le gaz naturel, l'éthanol, le biodiesel et les piles à combustible.

Quelques indicateurs de progrès dans le secteur des transports

- L'Initiative sur l'efficacité du carburant des véhicules automobiles vise à améliorer l'économie de carburant des véhicules légers neufs vendus au Canada. L'indice utilisé pour mesurer les progrès annuels est la consommation de carburant du véhicule neuf, exprimée en litres par 100 kilomètres (L/100 km). Au Canada, chaque constructeur adopte volontairement un système de normes de consommation de carburant, appelé la consommation moyenne de carburant de l'entreprise (CMCE). Ces normes – 8,6 L/100 km pour les automobiles et 11,4 L/100 km pour les camions légers – correspondent aux normes réglementaires en vigueur aux États-Unis. En 2004, la consommation de carburant des automobiles s'établissait en moyenne à 7,6 L/100 km, soit 12 p. 100 de moins que celle retenue en vertu des normes, tandis que celle des camions légers était de 10,7 L/100 km, soit 6 p. 100 de moins que celle établie selon les normes (voir figure 17).
- Le 5 avril 2005, le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de l'automobile ont signé une entente historique sur la prise de mesures à l'égard des changements climatiques. En vertu d'un protocole d'entente, les constructeurs d'automobiles ont accepté volontairement de réduire les émissions des véhicules neufs vendus au Canada, en vue de réduire de 5,3 mégatonnes les émissions de GES annuelles des véhicules, et ce, d'ici 2010.
- Alors que le rendement du carburant est demeuré relativement inchangé entre 1990 et 2003, les progrès technologiques ont modifié considérablement les nouveaux modèles de véhicules. Au cours de la période à l'étude, les constructeurs ont accru considérablement la puissance et le poids des véhicules moyens vendus au Canada, en partie à cause d'une plus grande demande pour les camions légers que pour les véhicules automobiles. Ils ont continué à améliorer le rendement du carburant de leurs véhicules, mais les améliorations ont été compensées partiellement par les augmentations de la puissance et de la taille des véhicules (voir figure 18). Bien que la part de marché des véhicules

Figure 16

Intensité énergétique du secteur du camionnage et activité moyenne par camion, de 1990 à 2003

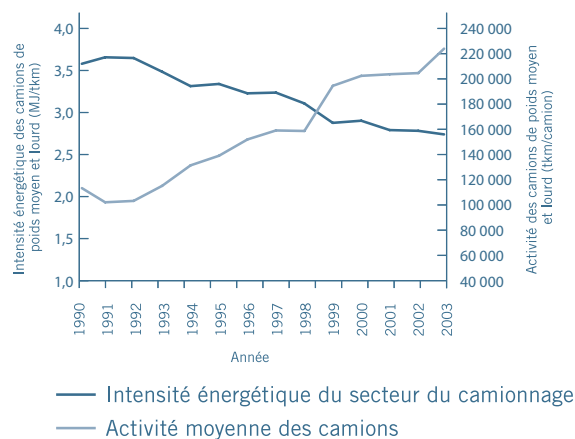


Figure 17

Consommation moyenne de carburant de l'entreprise (CMCE) en comparaison avec les normes volontaires canadiennes, de 1990 à 2004

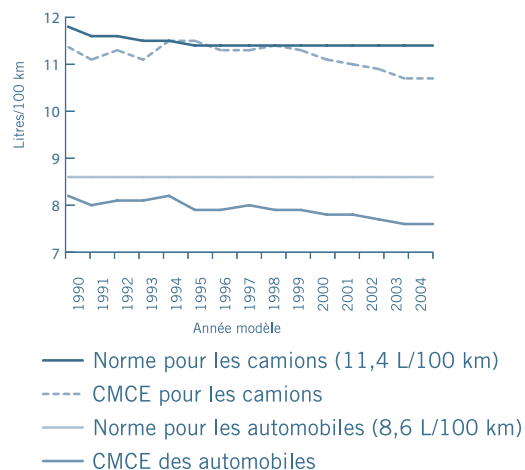


Figure 18

Rendement énergétique des nouveaux modèles d'automobiles, normalisé selon le poids et la puissance, de 1990 à 2003

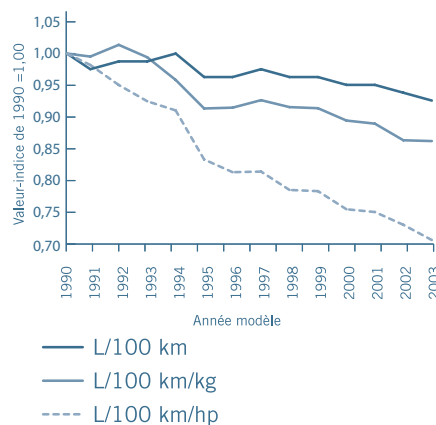


Figure 19

Sensibilisation au rendement énergétique des véhicules – Étiquettes ÉnerGuide

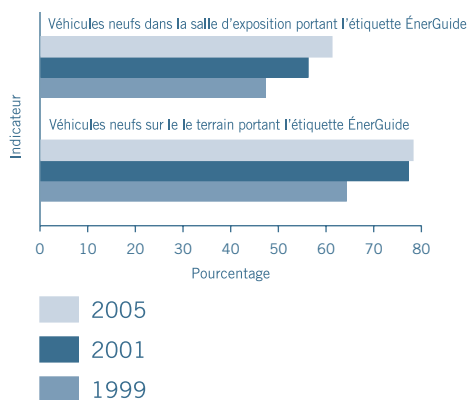
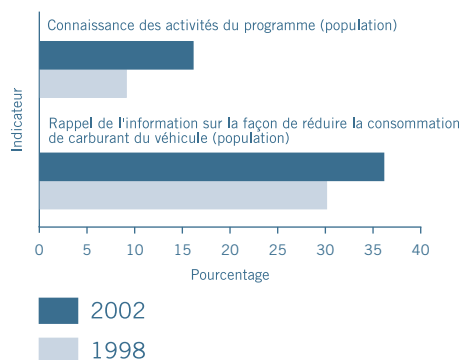


Figure 20

Sensibilisation au rendement énergétique des véhicules – Incidence des initiatives



automobiles et des camions légers neufs vendus au Canada se soit stabilisée à près de 62 p. 100 et 38 p. 100 respectivement, la tendance de l'accroissement de la puissance moyenne continue.

- Pour les véhicules personnels, les initiatives touchant le secteur des transports visent à fournir de l'information aux automobilistes et à les sensibiliser afin de les inciter à tenir compte de l'efficacité énergétique dans leurs décisions d'achat ainsi que dans leurs habitudes de conduite et d'entretien des véhicules. Les figures 19 et 20 illustrent le degré de sensibilisation des Canadiens aux activités entreprises dans le cadre des initiatives sur le transport.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, l'initiative d'éducation des conducteurs « Le bon \$ens au volant – Une nouvelle perspective » a été lancée (visitez son site Web à l'adresse vehicules.gc.ca). Dans le cadre de l'initiative contre la marche au ralenti, une campagne a été menée dans le district régional du Grand Vancouver et des partenariats ont été conclus avec le Clean Air Partnership, qui représente la région du Grand Toronto, et la municipalité régionale de Halifax (visitez le site Web à l'adresse marcheuralenti.gc.ca). Dans le cadre de la campagne Gardez vos pneus en forme, menée en partenariat avec l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc, une semaine nationale Gardez vos pneus en forme et des campagnes régionales en Colombie-Britannique et au Québec ont été lancées (visitez le site Web à l'adresse www.pneusenforme.ca).
- Pour les parcs de véhicules, le Programme des transports vise à améliorer le rendement du carburant et à accroître l'utilisation de carburants de remplacement dans les parcs de véhicules commerciaux et fédéraux. Dans le cadre de l'initiative Rabais d'encouragement à l'efficacité énergétique dans le secteur du transport commercial, des incitatifs de plus de 2,8 millions de dollars ont été octroyés, au cours de l'exercice financier 2004-2005, à des acheteurs de technologies homologuées de réduction de la marche au ralenti. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative Conducteur averti, plus de 200 000 conducteurs commerciaux, tant des conducteurs débutants que chevronnés, ont suivi une formation. Au cours de la même période, la campagne annuelle Zone de tranquillité sans marche au ralenti a été menée à plus de 80 relais routiers du Canada.

Programme des transports de l'OEE

Le volet du Programme des transports de l'OEE portant sur l'efficacité des véhicules vise à améliorer de 25 p. 100, d'ici 2010, le rendement énergétique des véhicules légers neufs vendus au Canada. L'initiative a pour objectif de favoriser une participation volontaire des intervenants en vue d'améliorer considérablement le rendement énergétique des véhicules neufs par le truchement d'une entente conclue avec l'industrie de l'automobile, signée le 5 avril 2005, qui cible une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5,3 mégatonnes d'ici 2010. L'initiative comprend également des activités de sensibilisation des consommateurs et l'évaluation des véhicules à technologies de pointe afin de faciliter leur entrée sur le marché et leur utilisation au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oeer.ncan.gc.ca/transports/carburants/carburantvehicules.cfm.

Dans le cadre de l'Initiative pour les véhicules personnels, des ressources, de l'information, des outils et des messages ont été élaborés afin de lancer des campagnes, en association avec les partenaires de l'Initiative, dans le but d'inciter les citoyens à adopter des habitudes de conduite et d'entretien éconergétiques de leurs véhicules. Des campagnes nationales et des initiatives d'éducation ont été élaborées pour sensibiliser davantage les automobilistes à l'incidence de leur décision d'achat d'un véhicule et de leurs habitudes de conduite et d'entretien sur leur consommation et leurs coûts de carburant ainsi que sur l'environnement. Par ailleurs, dans le cadre d'une entente reposant sur une participation volontaire, les constructeurs apposent une étiquette ÉnerGuide sur les automobiles, fourgonnettes ou camions légers neufs vendus au Canada. L'étiquette indique la cote de consommation de carburant du véhicule et une estimation du coût annuel en carburant, pour aider le consommateur à choisir le véhicule le plus éconergétique qui répond à ses besoins courants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse vehicules.gc.ca.

Les activités de l'OEE pour les parcs de véhicules consistent à offrir, aux gestionnaires de parcs du secteur privé, de

l'information, des ateliers, des démonstrations techniques et des programmes de formation sur les pratiques éconergétiques propres à ce secteur d'activité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse ecoflotte.ncan.gc.ca.

Dans le domaine des carburants de remplacement, l'OEE met tout en œuvre pour encourager la mise au point et l'utilisation au Canada de carburants de remplacement et de carburants de l'avenir. Il diffuse de l'information sur les carburants classiques et de remplacement dans divers rapports et brochures et à l'occasion d'activités publiques. Il échange de l'information avec des organismes des secteurs public et privé sur les répercussions économiques, les émissions de GES et des aspects techniques généraux. L'OEE forme des partenariats avec des associations industrielles, des instituts de recherche et d'autres organismes des secteurs des transports, de l'industrie et de l'énergie pour ainsi suivre de près et promouvoir les nouvelles percées dans le domaine des carburants de remplacement, en vue, notamment d'améliorer davantage leur rendement environnemental et économique. Le propane, le gaz naturel, les alcools, l'électricité et l'hydrogène sont au nombre des carburants de remplacement, alors que l'essence et le diesel font partie des carburants classiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oeer.ncan.gc.ca/lescarburants.

Mesures pour les carburants de remplacement

- Programme d'expansion du marché de l'éthanol : Administré conjointement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, ce programme vise à accroître la production et l'utilisation du carburant à l'éthanol au Canada en octroyant une aide financière pour la construction ou l'agrandissement d'usines d'éthanol. Au cours du premier volet du programme, qui a pris fin en décembre 2003, 17 demandes ont été reçues. Un montant de 72 millions de dollars a été octroyé en 2004 à six usines d'éthanol, qui représentent

une capacité de production totale annuelle de 660 millions de litres d'éthanol (la production actuelle est de 200 millions de litres par an). Quatre de ces usines étaient en construction à l'été 2005. Le deuxième volet du programme a été lancé en décembre 2004.

- Programme des carburants de l'avenir : Cette initiative vise à accroître l'approvisionnement et l'utilisation de l'éthanol-carburant produit à partir de la biomasse, tels les fibres végétales, le maïs, le blé et d'autres grains. Elle inclut trois activités principales : travail d'analyse, sensibilisation de la population et élaboration de politiques. En 2004, une étude d'envergure sur le biocarburant, incluant deux ateliers nationaux, a été menée sur l'analyse économique, financière et sociale de l'éthanol et du biodiesel et sur l'évaluation des options en matière de politiques gouvernementales. Un sondage national sur l'éthanol a pris fin en mars 2004, et les résultats ont indiqué que 85 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'une utilisation accrue des mélanges essence-éthanol au Canada (Ipsos-Reid).
- Alliance canadienne sur les piles à combustible dans les transports (ACPCT) : Ce partenariat entre les secteurs privé et public est administré conjointement par l'OEE de Ressources naturelles Canada (RNCan) et le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET (CTEC). L'Alliance vise à favoriser les progrès dans les technologies des piles à hydrogène et à combustible par le truchement de projets pilotes.
- Initiative du biodiesel : Cette initiative de 11,9 millions de dollars est menée par le CTEC et reçoit l'appui de l'OEE. Elle vise à appuyer l'objectif proposé du gouvernement du Canada pour la production annuelle de 500 millions de litres de biodiesel d'ici 2010. Un registre sur la qualité des biocarburants a été établi avec l'Alberta Research Council en vue d'établir un protocole pour l'industrie et des normes pour l'analyse des carburants.

Activités du gouvernement

Le gouvernement du Canada s'est engagé à « prêcher par l'exemple » en établissant un objectif de réduction de 31 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de ses activités, et ce, d'ici 2010.

Depuis 1990, le gouvernement du Canada a déjà réduit ses émissions de 26 p. 100 grâce aux améliorations éconergétiques apportées aux bâtiments, à la meilleure gestion des parcs de véhicules, aux achats stratégiques d'« énergie verte » et à la diminution des activités (voir figure 21 à la page 29).

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) joue un rôle important dans l'atteinte de cet objectif de réduction des émissions par l'intermédiaire de programmes visant à améliorer l'économie d'énergie dans les activités du gouvernement du Canada. Le but de l'OEE est d'aider les organismes du gouvernement du Canada à mettre en œuvre des améliorations éconergétiques, en vue de réduire la consommation d'énergie, les émissions de GES et les coûts d'exploitation. Il offre deux initiatives dans ce domaine – l'une vise les bâtiments fédéraux et l'autre, les véhicules fédéraux.

L'OEE a également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'initiative Prêcher par l'exemple, qui centralise officiellement les efforts du gouvernement du Canada pour surveiller et réduire ses propres émissions de GES et en faire le suivi.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de l'initiative à l'adresse www.ifppe.gc.ca.

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) est une initiative volontaire qui aide les ministères et organismes du gouvernement du Canada à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. Elle leur offre un cadre modèle d'améliorations de l'efficacité énergétique des bâtiments publics à l'aide de technologies et de pratiques éconergétiques.

Les marchés conclus au titre de l'IBF avec des entreprises privées de services de gestion énergétique ont permis de financer des améliorations éconergétiques de 250 millions de dollars, ce qui a entraîné des économies d'énergie annuelles de 35 millions de dollars et des réductions des émissions de GES d'environ 250 kilotonnes. L'amélioration de l'intensité énergétique s'établissait en moyenne à plus de 20 p. 100 par projet entrepris.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/ibf.

L'Initiative des véhicules fédéraux (IVF) aide les ministères et organismes du gouvernement du Canada à réduire leurs coûts d'exploitation en améliorant l'efficacité énergétique de leur parc de véhicules automobiles et les incite à utiliser davantage des carburants de remplacement. Elle offre aux gestionnaires de parcs de véhicules fédéraux de l'information et des outils qui les aideront à améliorer l'efficacité opérationnelle de leur parc et à utiliser davantage les carburants de remplacement. En 2004-2005, le gouvernement du Canada a fait l'acquisition de 125 « véhicules exemplaires », dont 64 fonctionnaient au moyen d'un carburant de remplacement, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, et 61 étaient des véhicules hybrides (voir figure 22).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca/communautes-gouvernement/transports.cfm.

Figure 21

Réduction des émissions de GES provenant des activités fédérales, de 1990 à 2010

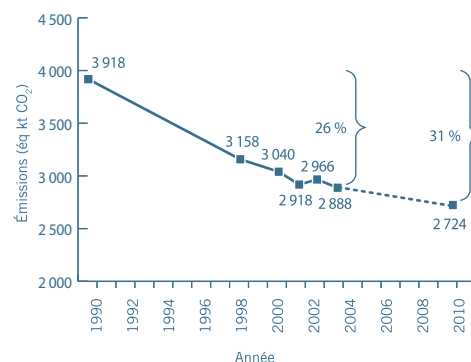
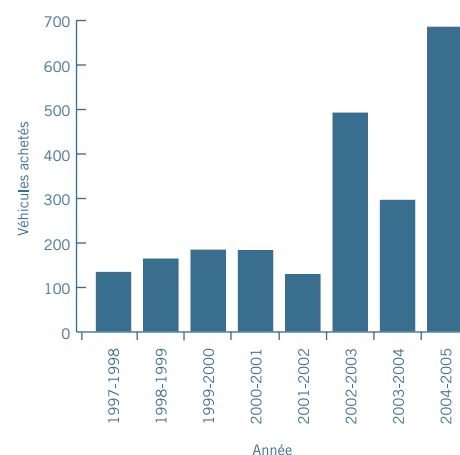


Figure 22

Achats de véhicules alimentés aux carburants de remplacement (y compris les hybrides) pour le parc fédéral, de 1997-1998 à 2004-2005



Initiatives des activités du gouvernement

Initiative des bâtiments fédéraux : L'IBF offre des services de facilitation de projet, des conseils en planification et du soutien pour la passation de marchés en vue d'obtenir des services de gestion de l'énergie pour les projets mis en œuvre dans les installations fédérales.

Initiative des véhicules fédéraux : L'IVF favorise le coût du cycle de vie, la désignation des meilleurs véhicules de chaque catégorie et l'utilisation accrue de carburants de remplacement. En outre, elle offre une aide pour accroître l'utilisation des mélanges d'essence-éthanol dans les parcs de véhicules fédéraux.

Prêcher par l'exemple : L'OEE, en collaboration avec Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, joue un rôle important auprès des ministères pour les aider à atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES du gouvernement du Canada.

- Onze ministères clés produisent 95 p. 100 des émissions de GES provenant des activités du gouvernement du Canada. Ces ministères se sont vu attribuer des objectifs particuliers et doivent produire annuellement des rapports sur leurs progrès. Le partage des objectifs comporte l'assignation d'objectifs particuliers à ces ministères en fonction des possibilités de réduction des émissions cernées au sein de chaque organisme.
- Le Défi du leadership, un volet de l'initiative Prêcher par l'exemple, est mené par Environnement Canada. Il vise à inciter tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada à participer aux efforts de réduction des émissions en favorisant la participation active des ministères, des organismes et des sociétés d'État auxquels aucun objectif n'a été assigné.

Sensibilisation

Outre la réalisation de ses programmes sectoriels, l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) administre des activités de sensibilisation s'adressant à l'ensemble des secteurs consommateurs d'énergie de l'économie.

Le Programme de sensibilisation de l'OEE offre aux Canadiens de l'information sur la réduction de la consommation d'énergie et les oriente vers les programmes de Ressources naturelles Canada (RNCan) qui peuvent les aider à intégrer l'efficacité énergétique dans leurs décisions de consommation d'énergie sur la route et à la maison. Le Programme de sensibilisation vient appuyer les activités de communication au moyen de publications, d'expositions, de projets communs et du site Web de l'OEE.

Le virage dans les activités visant à sensibiliser et à informer le public, allant de l'augmentation de la sensibilisation à la promotion de la prise de mesures, a fait davantage connaître le Programme de sensibilisation de l'OEE et a mené par l'intermédiaire du Défi d'une tonne à une intégration accrue. Lancé en mars 2004, le Défi d'une tonne est administré conjointement par RNCan et Environnement Canada. Il vise à inciter tous les Canadiens à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'une tonne, ou d'environ 20 p. 100.

Quelques indicateurs de progrès

- Chaque année, l'OEE distribue aux particuliers et aux partenaires des programmes plus de 300 publications portant sur l'efficacité énergétique et les énergies de remplacement. Plus de 75 p. 100 de ces publications peuvent être consultées en ligne.
- L'intérêt concernant l'efficacité énergétique et les demandes de renseignements à cet égard ont continué

d'augmenter – une hausse de 53 p. 100 du volume de publications distribuées (5,6 millions) et de 30 p. 100 des visites du site Web (2 millions).

- La présentation du Défi d'une tonne à la population canadienne et aux partenaires éventuels incluait une campagne de publicité qui a été remarquée par plus de 50 p. 100 des Canadiens. Au 31 mars 2005, les niveaux d'activité d'information étaient élevés avec plus de 1,7 million de visites du site Web et une distribution de 900 000 guides sur le Défi.
- Vingt partenaires du secteur privé, représentant des détaillants, des services publics et des manufacturiers, participent aux activités de sensibilisation en vue d'appuyer le Défi d'une tonne. Dans le cadre de ce Défi, plus de 400 entreprises se sont inscrites en ligne pour obtenir une trousse de sensibilisation pour les employés et relever le Défi dans leur milieu de travail.

Initiatives de sensibilisation

Les activités d'information menées auprès de la population visent à la sensibiliser aux répercussions environnementales de la consommation d'énergie et également à inciter les consommateurs à adopter des pratiques éconergétiques et à opter pour des sources d'énergie de remplacement. De nombreuses publications peuvent être consultées en ligne à l'adresse oe.e.rncan.gc.ca.

Les activités de l'OEE menées auprès des jeunes et dans le milieu de l'enseignement visent à sensibiliser davantage les jeunes Canadiens aux changements climatiques et à l'importance de l'efficacité énergétique. Les volets destinés aux jeunes de la maternelle à la 12^e année gravitent autour du calendrier *L'énergie et l'environnement*, lequel est publié

annuellement en collaboration avec les intervenants et le milieu de l'éducation. Un site de ressources en ligne ainsi qu'une trousse d'information pour les enseignants des niveaux élémentaire et secondaire sont également disponibles. Au niveau postsecondaire, le Programme de sensibilisation de l'OEE établit des liens grâce à des outils tels que son concours des Ambassadeurs de l'énergie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites Web aux adresses oe.e.rncan.gc.ca/ClubduCalendrier changementsclimatiques.gc.ca/unetonne/francais/enseignants.asp oe.e.rncan.gc.ca/organisme/prix/ambassadeurs/index.cfm

Le Défi d'une tonne est administré conjointement avec Environnement Canada. Les activités sont menées en coordination avec d'autres ministères, notamment Transports Canada, et avec leur participation. Ce défi vise à inciter les Canadiens à consommer moins d'énergie, à réduire les déchets, et à économiser l'eau et les autres ressources. Une diminution des émissions permettra de protéger le climat et assurera une meilleure qualité de l'air et des collectivités plus saines pour tous les Canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse changementsclimatiques.gc.ca/unetonne.